

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020021032

Dossier numéro : 2020-05-25/06

Titre

25 MAI 2020. - Règlement technique établissant le modèle de demande d'agrément de radiopharmacien et les conditions de l'expérience pratique requise lors de la demande d'un agrément de radiopharmacien

Source : AGENCE FEDERALE DE CONTROLE NUCLEAIRE

Publication : Moniteur belge du 12-06-2020 page : 42687

Entrée en vigueur : 22-06-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Formulaire de demande d'un agrément de radiopharmacien

Art. 2-4

[CHAPITRE 3.](#) - Expérience pratique requise lors de la demande d'agrément de radiopharmacien

Art. 5-8

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) Définitions

Article [1er](#). Les définitions de l'arrêté royal du 12 juillet 2015 relatif aux produits radioactifs destinés à un usage in vitro ou in vivo en médecine humaine, en médecine vétérinaire, dans un essai clinique ou dans une investigation clinique s'appliquent au présent règlement technique.

[CHAPITRE 2.](#) - Formulaire de demande d'un agrément de radiopharmacien

[Art. 2.](#) Le demandeur introduit auprès de l'AFCN la demande d'agrément en complétant et en signant le formulaire de demande figurant à l'annexe 1 du présent règlement technique.

[Art. 3.](#) Le demandeur joint au formulaire de demande les annexes requises pour les éléments mentionnés dans la section 4 `Checklist Annexes' de l'annexe 1.

[Art. 4.](#) L'attestation de stage visée à la section 4 `Checklist Annexes' de l'annexe 1, satisfait aux conditions énoncées au chapitre 3.

[CHAPITRE 3.](#) - Expérience pratique requise lors de la demande d'agrément de radiopharmacien